



CINQUIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO CLSG

RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/13/RES.05/08/14 RELATIVE A LA REGULARISATION DES RESOLUTIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AVANT LES FORMALITES NOTARIALES DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE TRANSCO CLSG

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 Janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 16 Février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO ;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé en Mai 2013 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet ;

RAPPELANT l'Assemblée Générale Constitutive de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 Aout 2013;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG /AG/5/RES.04/08/14 de la 1^{ère} Assemblée Générale Extraordinaire de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 4 août 2014, portant régularisation des Résolutions passées lors de l'Assemblée Générale constitutive de la Société TRANSCO CLSG ;

NOTANT les bulletins de souscription au capital social de TRANSCO CLSG signés par les représentants des actionnaires;

VU la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DNSV) rédigée par Maître Debey Jean-Thierry, Notaire à la résidence d'Abidjan (République de Côte-d'Ivoire) et dûment signée par les représentants des actionnaires de la société TRANSCO CLSG;

VU l'acte de dépôt au rang des minutes du notaire précité d'un certain nombre de documents (Traité, Statuts, Résolutions de l'Assemblée Générale Constitutive) avec reconnaissance d'écritures et de signatures.

DECIDE :

Article 1 : Les Résolutions **TRANSCO CLSG/1/RES.27/08/2013, TRANSCO CLSG/2/RES.27/08/2013, TRANSCO CLSG/3/RES.27/08/2013, TRANSCO CLSG/4/RES.27/08/2013**, de la 1^{ère} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 sont régularisées.

Article 2 : Les Résolutions **TRANSCO CLSG/5/RES.7/11/2013, TRANSCO CLSG/6/RES.7/11/2013** de la 2^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 7 novembre 2013 sont régularisées.

Article 3 : Les Résolutions **TRANSCO CLSG/7/RES.10/01/2014, TRANSCO CLSG/8/RES.10/01/2014** de la 3^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 10 janvier 2014 sont régularisées.

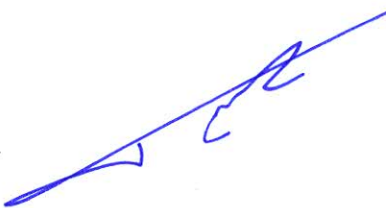
Article 4 : Les Résolutions **TRANSCO CLSG/9/RES.4/03/2014, TRANSCO CLSG/10/RES.4/03/2014, TRANSCO CLSG/11/RES.4/03/2014, TRANSCO CLSG/12/RES.4/03/2014**, de la 4^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG tenue à Abidjan le 4 mars 2014 sont régularisées.

Article 5 : La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

Article 6 : Le Secrétaire Général de l'EEEOA est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan, le 5 août 2014

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several loops and a final upward stroke.

Amidou TRAORE